COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal du 29 avril 2005



Décisions

www.wemmel.be info@wemmel.be

Application de l'article 28 du décret du 28 avril 1993 et du décret du 15 juillet 2002, tenant le règlement de la tutelle sur les communes.

SEANCE PUBLIQUE

- 1. Approbation provisoire avant projet « PPA parc communal à containers » Approuvé à l'unanimité
- 2. Haviland modification des statuts
 - Approuvé à l'unanimité
- 3. Haviland désignation représentant communal
 - M. Belgrado a été désigné à l'unanimité
- 4. Adaptation composition conseil d'environnement
 - Mad. De Coninck a été désigné à l'unanimité comme successeur de M. Goeman W.
- 5. Fondation ASBL Regionaal Landschap Groene Corridor Approbation statuts Reporté au conseil suivant
- 6. Fondation ASBL Regionaal Landschap Groene Corridor Désignation représentants communaux
 - Reporté au conseil suivant
- 7. Acceptation pneus
 - Convention approuvée à l'unanimité
- 8. Association intercommunale Bureau sanctions administratives communales commune de Asse, Merchtem, Opwijk et Wemmel
 - Approuvé à l'unanimité la création du bureau et description de poste d'un employé niveau
- 9. Attribution prime de bilinguisme
 - Avec 15 voix pour et 5 abstentions
- 10. Approbation devis particulier achat 2 véhicules de service
 - Approuvé à l'unanimité. Procédure de concertation budget €30.000
- 11. Contrat de location Proximus installation GSM toit résidence
 - Temporairement remis
- 12. Ratification ordonnance de police fête au village Approuvé à l'unanimité
- 13. Approbation rues réservée aux enfants juillet/août
 - Approuvé à l'unanimité
- 14. Approbation dépenses supplémentaires appareils d'éclairage école francophone Approuvé avec 18 voix pour et 2 abstentions – dépenses surplus de €6.855,40
- 15. Approbation devis particulier et estimation livraison et placement caveaux Approuvé à l'unanimité – procédure de concertation – budget 55.962,5 €

Cette liste peut être consultée au secrétariat – av. Dr. H. Follet 28 – 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et ce jusqu'au 30 mai 2005.

Wemmel, le 11 mai 2005 Par ordonnance : Le secrétaire (s) Mad. J. Luykx

le bourgmestre (s) M. Van Langenhove